

Nicolas Dubé

Ligne directe : 514-392-9432 Téléc. : 514-878-1450 nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe : Sandra Commune Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322 sandra.commune@gowlingwlg.com

Montréal, le 21 mai 2021

VIA LE SDÉ

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse 800, Place Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des

Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1er octobre 2021

Dossier de la Régie : R-4151-2021

Notre dossier: L153570009

Chère consœur.

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier décrit en objet et fait suite aux commentaires d'Énergir s.e.c. (« **Énergir** ») sur les demandes d'intervention et budgets de participation des parties intéressées au présent dossier.

Dans sa lettre du 19 mai dernier, Énergir indique que le budget de participation de l'Association des consommateurs industriels de gaz (l' « **ACIG** ») est élevé et trouve le nombre d'heures de travail envisagé par cette dernière élevé considérant les sujets d'intervention.

Considérant les hausses tarifaires importantes qui sont demandées par Énergir cette année, l'ACIG soumet à la Régie qu'un travail considérable est nécessaire afin d'être en mesure de bien comprendre les raisons sous-jacentes à de telles augmentations tarifaires, notamment revoir les différents comptes de frais reportés. Les heures d'analyse prévues au budget de participation de l'ACIG sont raisonnables et vont permettre à cette dernière d'effectuer une analyse rigoureuse de la preuve et d'approfondir sa compréhension sur cet enjeu important pour ses membres, de poser les questions appropriées à Énergir et de faire, le cas échéant, des recommandations pertinentes.

L'ACIG soumet également à la Régie que l'analyse du plan d'approvisionnement gazier d'Énergir sur l'horizon 2022-2025 requiert également une quantité de travail d'analyse importante afin de s'assurer que les outils d'approvisionnement sont bien paramétrés pour répondre à la demande. L'ACIG rappelle à cet égard que la consommation totale de gaz naturel par ses membres représente plus de 25% des volumes distribués par Énergir.



Considérant ce qui précède, l'ACIG juge que le budget de participation qu'elle a soumis à la Régie est raisonnable.

Par ailleurs, l'ACIG rappelle qu'il reviendra ultimement à la Régie à la fin du présent dossier de déterminer du caractère juste et raisonnable des frais qui seront réclamés par l'intervenante, et ce, à la lumière de son intervention.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Nicolas Dubé ND/sc

Nicolas Dubé

c.c. Paule Hamelin [Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.e.c.]

Vincent Locas [Énergir – Affaires réglementaires et réclamations]